

on doit surtout compter celui qui excepte les Frères des écoles chrétiennes de l'obligation de se faire naturaliser pour être instituteurs dans la Province. C'est là un nouveau et solennel témoignage en faveur de l'excellence de leur enseignement, qui mérite bien en effet à ces bons Frères le droit de bourgeoisie par tout l'univers. Nous voyons aussi que les biens des Jésuites ne sont plus compris dans le fonds primitif affecté par le dit acte au soutien des écoles communes. Ce premier pas est un bien, mais ce n'est pas le seul que le gouvernement devrait faire. Il devrait, pour mille raisons, remettre ces biens, tant pour leur administration que pour leur emploi, entre des mains ecclésiastiques qui puissent réellement représenter les premiers possesseurs. Nous ignorons si le gouvernement y pense, mais nous croyons qu'il serait juste et salutaire pour les Canadiens de s'en occuper, et nous ne pourrions qu'applaudir à toute démarche publique et immédiate qui serait prise, par requête ou autrement, pour obtenir pleine et finale justice sur ce point, ainsi que sur quelques autres. Les circonstances ne nous paraissent pas aussi défavorables que l'on serait d'abord porté à le croire.

— Deux Dames de l'Institut du Sacré Cœur, dont l'une est Provinciale de son ordre, sont venues visiter Montréal ces jours derniers. Ces Dames, comme l'on sait, s'occupent particulièrement de l'éducation des personnes du sexe, et le succès de leur enseignement est hautement apprécié à Paris et dans toute la France. Ces habiles institutrices ont aussi des maisons dans quelques autres parties de l'Europe et en Amérique. La Dame Provinciale dont nous parlons est de la famille princière de Gallitzin, d'origine russe, et dont plusieurs membres ont donné l'édifiant spectacle de leur retour à l'Eglise Romaine, à la fin du dernier siècle. Ces Dames sont parties pour New-York, mercredi dernier.

— Mardi, le 21 dernier, un grand concours de fidèles, au milieu d'une réunion considérable de prêtres, assistait à la bénédiction de la première pierre qu'on posait pour la construction d'une nouvelle église dans la paroisse de St. Jude. Cet édifice en briques aura une centaine de pieds sur quarante cinq environ. C'est M. Crevier, de St. Hyacinthe, qui a officié, et M. Ginguet de St. Charles qui a préché, dans cette circonstance.

— Nous nous trouvons forcé de remettre au prochain numéro la correspondance sur la retraite ecclésiastique de Québec.

— M. E. R. Fabre a reçu un joli choix de *musique sacrée*, de Londres, dont les catalogues se distribuent chez lui *gratis*.